

Schrassig: des détenus
prennent la parole
LE MAL-VIVRE EN PRISON

Le Jeudi



L'hebdomadaire luxembourgeois en français

eudi 5 septembre 2002

6^e année numéro 36

€ 1,35

www

Forum Opinion

Le Jeudi - 5 septembre 2002

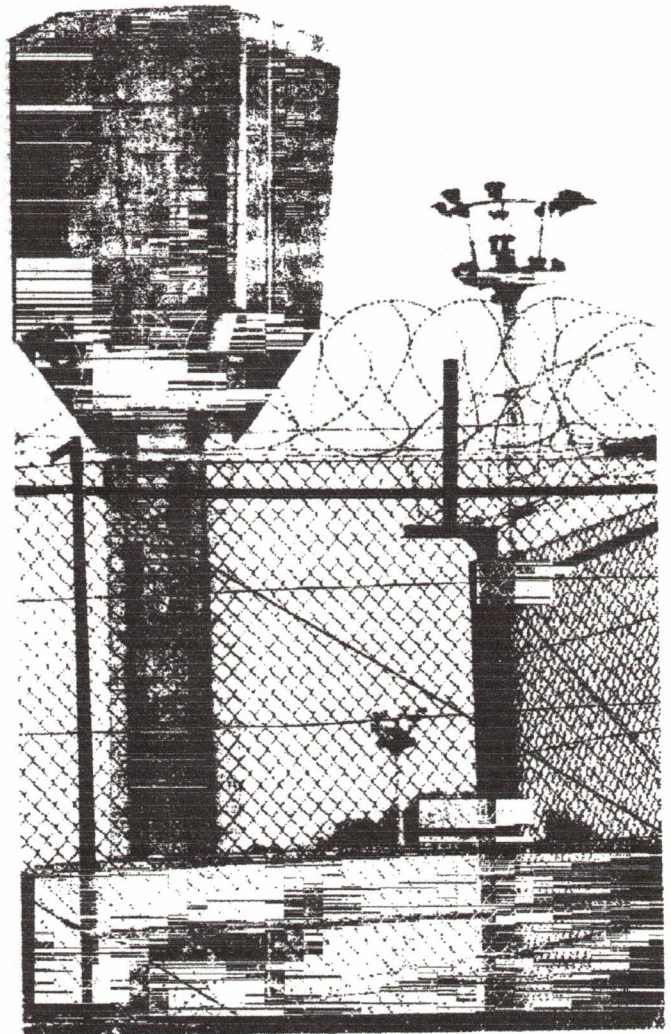
Après un nouveau suicide à Schrassig, deux détenus brisent la loi du silence

«Le Luxembourg est une démocratie ternie»

Traitements inhumains, injustices au moment des condamnations, problèmes de réinsertion sociale: deux détenus passent au peigne fin le système carcéral luxembourgeois.

GUY SCHWICKERATH, GILLES WIRION*

Le samedi 19 août 2002, un très jeune détenu d'origine française, William S., a été emporté par la mort, suite à son acte suicidaire par pendaison. Il y a maintenant un peu plus de deux ans que la chronique d'une vague de suicides, au total sept suicides «réussis» en six mois, avait ému, non seulement les familles des détenus incarcérés à la prison de Schrassig et de Givenich, mais également scandalisé une partie de la population luxembourgeoise qui commençait réellement à se poser des questions.



Les suicides rates sont tus par les autorités du monde pénitentiaire, alors que pratiquement aucune semaine ne passe sans qu'un(e) détenu(e) ne tente de mettre fin à ses jours. A l'initiative de Monsieur Luc Frieden, ministre de la Justice, a été mis en place un projet global qui devrait prendre en charge les personnes toxi-dépendantes et autres en milieu pénitentiaire. Ce projet a même le mérite de vouloir créer un cadre de vie respectueux de la santé et du bien-être des détenus.

Tout cela semble baigner dans l'huile, être le reflet d'une situation qui est loin d'être négative. Quelque part, les «bonnes volontés» qui évoluent au sein des centres pénitentiaires luxembourgeois, sont noyées dans un marasme de mauvaises, voire de très mauvaises volontés. Vers l'extérieur, le Luxembourg souhaite souvent donner une image différente de la réalité. Dans ce petit pays de cocagne où les richesses côtoient d'autres richesses, où les banques sont bien protégées de toutes rumeurs qui pourraient ternir leur image, la réalité est que dans le domaine du social, de la prévention, de l'éducation, le Luxembourg peut allègrement prendre place sur le banc des moins doués. Il ne fait pas bon être pauvre, étranger, réfugié, appartenir à une classe minoritaire, au pays de la bourgeoisie à l'état brut. (...)

C'est donc le samedi 19 août qu'un jeune détenu, même pas encore âgé de vingt ans, s'est donné la mort dans sa cellule. D'origine française, William S. avait été mis en détention provisoire pour, dit-on un vol avec violence. Nous avons voulu analyser les multiples raisons qui poussent un détenu vers cette ultime décision: le suicide, ce face-à-face avec la mort, avec l'inconnu. (...) Focalisons toute notre capacité de réflexion à la situation luxembourgeoise, qui est catastrophique, tout simplement inacceptable.

• **L'entourage garanti par les gardiens:** par rapport à celui qui existe dans les prisons européennes, le Luxembourg fait figure à part. Après notre long séjour derrière les barreaux, nous avons beaucoup vu, entendu, constaté et vécu. Saluons encore une fois au passage la bonne volonté de Monsieur le ministre de la Justice au niveau de son projet, tout en émettant des réserves à propos de sa nouvelle politique de tolérance zéro. N'est-il pas malheureux, effarant, de constater que certains gardiens sont irrespectueux de la santé mentale et morale des détenus? Certains gardiens n'hésitent pas à donner libre cours à leurs frustrations en insultant, menaçant, frappant, terrorisant, négligeant des détenus. Racisme, injures et violence sur le mental et le moral, parfois même sur le physique de détenus, font, hélas! et tristement partie de la réalité. Bel exemple pour celui qui, un jour, devra prendre à nouveau sa place dans la société: la prison ne lui apprend

même pas la valeur la plus élémentaire: celle du respect de l'autre. Combien de gardiens sont et ont été jusqu'à présent indirectement, pour ne pas écrire directement dans certains cas, responsables de suicides de détenus? Un chiffre exact est impossible à donner. Ils ne sont pas nombreux, mais peu importe leur nombre, il est toujours trop grand.

«...COMME S'ILS PARLAIENT À DES CHIENS»

Heureusement que de plus en plus de gardiens démontrent leur savoir-faire et leur savoir-vivre. Cette situation, nous la devons certes implicitement et en grande partie à Madame la Directrice adjointe. Ils sont trop peu nombreux. Au départ, la formation des gardiens pour entourer les détenus, donc des êtres humains, est quasiment nulle. Et nous savons fort bien que l'endroit où les gardiens de prison sont recrutés n'est pas le fleuron de la société du pays.

Est-il normal que des gardiens puissent dire à des détenus: «*Ta mère peut crever, je n'en ai rien à foutre*»? Est-il normal que des gardiens s'adressent à des détenus comme s'ils parlaient à des chiens? Est-il normal que des gardiens rationnent des détenus au niveau de la nourriture? Est-il normal que des gardiens aient des comportements qui témoignent d'une pathologie d'agressivité monumentale envers des détenus? Est-il normal que des gardiens passent le plus clair de leur temps à jouer à des jeux électroniques, à regarder des films pornographiques ou érotiques? Bel exemple pour les détenus! Et que ces mêmes gardiens mettent parfois un temps fou avant de se décider à prévenir l'infirmerie quand un détenu ne se sent pas bien. (...)

La bonne volonté du ministre de la Justice, de certains gardiens, de certains membres de la direction, d'une grande partie du monde

médical et paramédical ne suffira pas à enrayer les vagues de suicides dans les prisons luxembourgeoises tant que les gardiens ne bénéficieront pas de formations adéquates. Ceux qui refusent ces formations, ceux qui ont un comportement abject envers des détenus devraient être invités à chercher un autre emploi, alors que les derniers mis en cause bénéficient encore de protections. Il ne faut pas oublier qu'un gardien a prêté serment! Et quelle valeur peut avoir un serment de gardien dont la conduite est un affront aux droits de l'Homme?

• Les graves manquements de la direction pénitentiaire: quand des situations conflictuelles se concrétisent entre gardiens et détenus, le détenu a, en règle générale, toujours tort. Parce que les plus hauts gradés

protègent trop souvent les autres. Cette situation perdure à travers tous les échelons de la hiérarchie du système pénitentiaire. Sacré exemple, qui va à contresens d'une justice équitable au sein même des prisons luxembourgeoises. Le directeur va jusqu'à couvrir des décisions vides de sens, de responsabilité et d'humanisme, prises par ce que nous appellerons la «sub-direction»: adjudants-chefs, etc. Ces derniers ne sont pas tous à critiquer, heureusement!

Qui oserait imaginer que Monsieur le Directeur se cache dans les coulisses et n'a strictement aucun contact avec les détenus? (...)

Les plus lourdes responsabilités reposent sur les épaules de Madame la Directrice adjointe, dont nous devons saluer ici les nombreux mérites.

En comparaison avec tous les pays de l'Union européenne les peines de privation de liberté

prononcées par les tribunaux luxembourgeois sont exorbitantes par rapport aux peines prononcées pour des faits parfaitement identiques dans les autres pays membres. Elles varient en règle générale du double au quadruple par rapport aux peines prononcées, pour des faits strictement identiques, dans les autres pays de l'Union européenne. Cette situation pousse également au désespoir et au suicide.(...)

«OÙ EST LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE?»

Allons encore un peu plus loin et regardons sous la loupe de la conscience les méthodes pratiquées par la justice luxembourgeoise. Bien des éléments vont vous frapper.

– La police judiciaire effectue de nombreuses enquêtes avec un non-respect évident du code de procédure criminelle. Certains membres de la police judiciaire ont un pouvoir aucunement discrétionnaire. Cela est souvent dû au fait qu'ils en savent long à propos de la vie privée de certains magistrats notamment. Le pays est petit, les parodies sont de mise.

– Les instructions sont rarement menées à décharge. Les juges d'instruction et juges font abstraction de la présomption d'innocence. Certains dossiers dépassent par leur complexité les compétences de magistrats instructeurs. Le pays est bien trop petit et les spécialistes en certaines matières font cruellement défaut. L'aura personnelle compte au plus haut point.

– Un aveu effectué dans des circonstances douteuses sera toujours considéré comme un aveu définitif.

– Un certain juge qui a déjà défrayé la chronique judiciaire luxembourgeoise (une petite enquête à son sujet serait un sujet de prédilection pour la presse internationale) à de très et bien trop nombreuses reprises n'hésite pas à prononcer en public des phrases dans le genre: «Enfermez-les, fermez les portes et jetez définitivement la clef de la cellule.» Ou encore il se permet d'interrompre avec brio, voire de faire taire, les avocats qui effectuent leur plaidoirie. Et le juge en question, que tout le monde connaît, poursuit allègrement sa politique d'extrême droite à peine dissimulée ou camouflée. De tels juges peuvent par exemple exercer dans des dictatures, mais pas dans des pays où les droits de l'Homme devraient être en principe respectés.

Un justiciable, une personne soupçonnée de crime ou de délit qui se rend compte qu'elle n'a, le plus souvent, droit qu'à un simulacre de justice est souvent un candidat au suicide.

Nous sommes intimement convaincus que le pourcentage de détenus innocents est, au Luxembourg, le plus élevé d'Europe. Une plaie honteuse! Le Luxembourg a déjà bien souvent été montré du doigt, étant donné que des enfants sont régulièrement incarcérés à Schlassig. Encore récemment une petite fille de dix ans a séjourné quelques jours dans cette prison pour adultes. Il faut savoir que les enfants, les adolescents, etc. sont incarcérés au quartier de haute sécurité. L'ambiance qui y règne doit être identique au paradis.

• **Réinsertion et réintégration:** le peu d'efficacité du système luxembourgeois tel qu'il fonctionne actuellement est la preuve d'un laxisme évident et est surtout possible grâce à l'image faussée qu'on lui donne vers l'extérieur. Il est très étrange que les nombreux suicides qui ont fait des ravages parmi la population carcérale coïncident avec le changement de millénaire. Mais il est tout aussi étrange que, depuis plusieurs décennies, plus aucune amnistie n'ait été prononcée au Luxembourg. Quand le Grand-Duc Henri a remplacé son Altesse le Grand-Duc Jean, pas le moindre effort ou geste n'a été fait envers la population carcérale.

Leurre, mensonge, poudre aux yeux, voici ce que le système pratique avec le plus de compétence. Un réel suivi du détenu en vue de sa réinsertion est rare. Rivalités, préjugés, etc. entrent en ligne de compte.

Prenons l'exemple bien concret d'un détenu condamné à vingt années de réclusion criminelle en première instance, puis à perpétuité en instance d'appel, alors qu'aucun sang ne couvre ses mains. Est-ce là une situation acceptable? A ce même détenu le système a saboté sciemment et consciencieusement toute possibilité de réinsertion. Alors qu'il jouissait du régime de la semi-liberté, c'est en produisant des résultats d'analyse d'urine falsifiés qu'il a été reconduit à la case départ. Un médecin et un avocat ont la preuve de ces résultats falsifiés. Tout ce qui précède est la preuve formelle et indiscutable que le système judiciaire, ainsi que le système carcéral du Luxembourg, sont en très grande partie défaillants.

Les auteurs de ce texte ont rédigé celui-ci à l'aide de leur conscience, sans exagération aucune et surtout sans envie de nuire. La vérité fait souvent mal. Nous en appelons à la presse, aux politiques du Luxembourg, aux politiques des autres pays de l'Union européenne de veiller à ce que cette situation cesse. Car bon nombre de ces pratiques frisent celles de l'extrême droite. Il serait grand temps qu'une commission spéciale examine de près la réalité carcérale et judiciaire du Grand-Duché de Luxembourg.

* *Tous deux purgent leur peine à la prison de Chrassig*

Le Jeudi

Editeur

EdiPress Luxembourg s.a.

Directrice

Danièle Fonck

Secrétariat

Chantal Rossi

Rédacteur en chef

Jean Portante

Rédacteur en chef adjoint

Jacques Hillion

Secrétaire de rédaction

Paul Vandenbroucke

Rédaction

Actualité: David Broman, Laurence Harf-Prijot,

Jacques Hillion, René Hoffmann, Frédérique

Moser, Daniel Pol-Sourm

Société: Cédric Evard

Forum: Jean Portante

Culture: Marie-Anne Lorge

Voyages: Robert Pailhès

Finance: Josy Barthol, Paul Vandenbroucke

Relecture: Sylvie Martin, Robert Pailhès,

Alex Stammera

Mise en pages, infographies et réalisations graphiques: David Broman

Agences: Europe/Lettre européenne

Ont collaboré à ce numéro: Bernard Brigouleix, Pierre Daum, Jacqueline Deloffre, André Faber, Marc Fassone, Claude Frisoni, Cynthia Hornick, Josiane Kartheiser, Paul Mathieu, Corina Mersch, Océane, Michel Petit, Brigitte Pêtré, Christophe Prévost, Didier Richard, Daniel Schiffer, Malou Thill, Viviane Thill, Fernand Weirich

Le Jeudi online: <http://www.le-jeudi.lu>

E-mail: redaction@le-jeudi.lu

Abonnements: Tél.: (352) 54.71.31.407

Publicité

Régisseur: Espace Régie Luxembourg s.a.

205, route d'Arion - L-1150 Luxembourg - Tél.:

26.25.75-1 - Fax: 26.25.75-75-

Publireportages: Polygraphic sa.

23, Val-Fleuri - L-1526 Luxembourg -

Tél.: 25.18.81-1 - Fax: 25.18.89.

Représentant en Belgique

et aux Pays-Bas:

IPL - 23, Val-Fleuri - L-1526 Luxembourg - Tél.:

44 70.70-1 - Fax.: 44.20.24

Prix des abonnements

3 mois: 17,35 €

6 mois: 31,48 €

12 mois: 55,15 €

Prix de vente au numéro: 1,35 €

Compte bancaire: BCEE 5000/0747-3

Audience ILReS: 24.000 lecteurs

Le Jeudi, 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg,

tél.: 22.05.50, fax: 22.05.44, redaction@le-jeudi.lu

Fondé le 17 avril 1997